



Raccordement d'un Point De Service pour un opérateur de Recharge de Véhicules Électriques

Liste de diffusion : libre

Versions :

Nom	Version	Date	Modifications
JB	Doc de travail	09/01/2024	
JB	V1	03/05/2024	Document applicable

Table des matières

1	Objet de document	3
2	Solutions de raccordements d'un Point De Service	3
2.1	Solutions de raccordement d'un Point De Service 36kva sur une colonne existante	3
2.2	Solutions de raccordement d'un Point De Service 36kva ou BT+ hors une colonne électrique existante	4
2.3	Solution de raccordement d'un Point De Service 36kva sur un réseau électrique auto	4
3	Matériels particulier pour opérateur de recharge	4
4	Informations générales disponibles auprès d'organismes référents	4

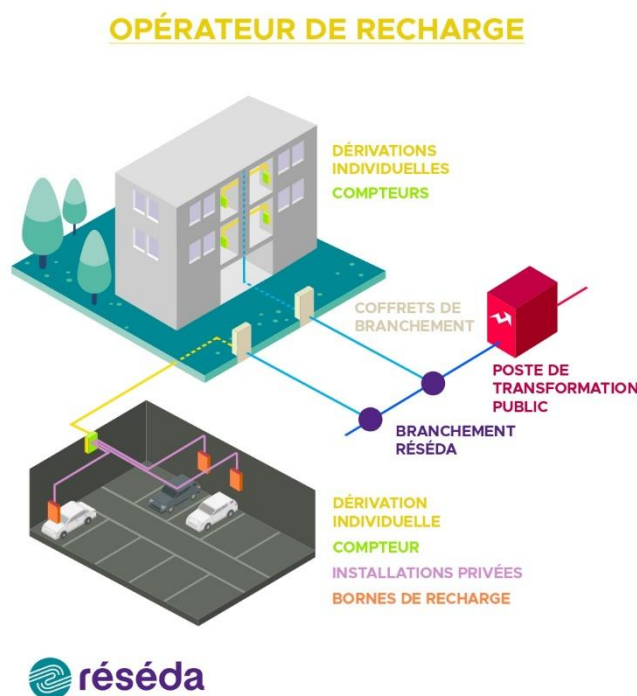
1 OBJET DE DOCUMENT

Ce document présente les modes de raccordement d'un nouveau compteur électrique dédié à l'alimentation d'une ou plusieurs bornes de recharge de véhicules électriques gérées par un opérateur de recharge de véhicules électriques.

2 SOLUTIONS DE RACCORDEMENTS D'UN POINT DE SERVICE

Un opérateur construit et demande le raccordement d'une infrastructure privée à ses frais et facture son utilisation auprès des demandeurs.

Un compteur électrique supplémentaire est nécessaire pour alimenter l'installation de l'opérateur.



2.1 SOLUTIONS DE RACCORDEMENT D'UN POINT DE SERVICE 36KVA SUR UNE COLONNE EXISTANTE

Dans un premier temps une étude de la solution de raccordement est faite par l'opérateur de recharge suite à une demande de raccordement.

La première solution à étudier, est le raccordement sur la colonne existante au rez-de-chaussée sur un distributeur existant ou en rajoutant un distributeur. Une deuxième solution est possible en étudiant le raccordement sur la colonne existante au premier étage sur un distributeur existant ou en rajoutant un distributeur.

La platine compteur/disjoncteur pourra être placée dans la gaine technique du même niveau de raccordement au distributeur si cette gaine technique dispose d'une ouverture par une clé rectangle. Dans le cas d'une gaine technique avec une ouverture par une clé triangle, la platine

compteur/disjoncteur devra être installé dans une nouvelle gaine technique ou niche de comptage, toujours au même niveau que celui du raccordement sur un distributeur.

Par-contre, que le raccordement se fasse sur un distributeur au rez-de-chaussée ou au premier étage, il sera toujours possible d'installer la platine compteur/disjoncteur au niveau -1, dans le parking de l'immeuble.

Dans tous les cas, le calcul de la chute de tension répondra à la nécessité de changer la section du câble de colonne.

2.2 SOLUTIONS DE RACCORDEMENT D'UN POINT DE SERVICE 36KVA OU BT+ HORS UNE COLONNE ELECTRIQUE EXISTANTE

Il n'est pas toujours possible de rajouter un PDS supplémentaire sur une colonne électrique existante car la puissance demandée ne le permet pas ou le matériel existant ne permet pas l'ajout d'une dérivation individuelle supplémentaire. Dans ce cas, un nouveau branchement est réalisé depuis le domaine public, sur le réseau public de distribution jusqu'en limite de propriété. L'opérateur de recharge réalise ensuite les travaux nécessaires pour son alimentation. (Cf. CGR réséda).

2.3 SOLUTION DE RACCORDEMENT D'UN POINT DE SERVICE 36KVA SUR UN RESEAU ELECTRIQUE AUTO

Dans le cas où un réseau électrique auto est existant et qu'un opérateur de recharge souhaite alimenter plusieurs places de stationnement, figurant dans le périmètre d'une convention d'un réseau électrique auto, alors l'alimentation électrique devra se faire depuis le réseau électrique auto. L'opérateur de recharge disposera d'une puissance maximale de raccordement de 36kVA, devra se rapprocher du gestionnaire de l'immeuble pour connaître les éléments de la convention du réseau électrique auto, et régler auprès de réséda la quote-part relative à la puissance demandée.

3 MATERIELS PARTICULIER POUR OPERATEUR DE RECHARGE

Il est autorisé d'installer un panneau compteur / disjoncteur avec un coffret d'habillage de type HAGER GS72A, ou similaire, dans le parking souterrain d'un l'immeuble au niveau de l'accès piéton par les communs de l'immeuble. La porte de cette enveloppe devra s'ouvrir avec un loquet, sans clé ni outil.

4 INFORMATIONS GENERALES DISPONIBLES AUPRES D'ORGANISMES REFERENTS

Afin de transmettre le plus d'informations générales possibles, voici une liste de liens utiles :

- Site internet d'informations générales sur la transition vers la mobilité électrique :
 - <https://www.ave-re-france.org/>
- Guide de référence des différentes solutions de recharge en copropriété :
 - <https://www.je-roule-en-electrique.fr/actualite/coproprietes-passer-le-cap-de-la-recharge-electrique-en-toute-serenite>
- Manuel de pré-équipement pour la recharge en copropriété :
 - <https://copro.je-roule-en-electrique.fr/>